

14678/16

(OR. en)

PRESSE 61
PR CO 60

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3502^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 21 et 22 novembre 2016

Présidents **Peter Plavčan**
Ministre slovaque de l'éducation, des sciences,
de la recherche et des sports
Marek Mad'arič
Ministre slovaque de la culture

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

JEUNESSE	5
Nouvelles approches de l'animation socio-éducative	6
Les jeunes Européens au cœur d'une Union européenne moderne	7
Divers	10
– Programme de travail de la prochaine présidence	10
ÉDUCATION	11
Nouvelle stratégie en matière de compétences	11
De nouvelles perspectives pour les adultes	13
Prévention de la radicalisation violente	14
Valorisation et développement du talent chez les jeunes	15
Divers	18
– Carte européenne de l'étudiant	18
– Programme de travail de la prochaine présidence	18
CULTURE et AUDIOVISUEL	19
Année européenne du patrimoine culturel	21
Capitales européennes de la culture	23
Relations culturelles internationales	24

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

Divers	27
– La réforme du cadre européen du droit d'auteur	27
– Capitales européennes de la culture 2020	27
– Faire face à la crise en Europe: investir dans la culture	28
– Programme de travail de la prochaine présidence	28
SPORT	29
Diplomatie sportive	29
L'influence du sport sur le développement personnel	30
Divers	32
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	32
– Évolution et spécificités de l'organisation du sport européen	32
– Programme de travail de la prochaine présidence	32
AUTRES POINTS APPROUVÉS	
<i>AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES</i>	
– Dérogation à la TVA - Pologne	33
– Produits dérivés de gré à gré non compensés - Exigences de fonds propres des banques	33
<i>COMMERCE</i>	
– Islande - Protection des indications géographiques	34
<i>JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES</i>	
– Fonds "Asile, migration et intégration" - acte délégué	34
<i>POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE</i>	
– EUPOL AFGHANISTAN	35
<i>DÉVELOPPEMENT</i>	
– <i>Protocole d'accord de coopération UE-Organisation internationale de la francophonie</i>	35

ÉLARGISSEMENT

– Kosovo 35

– Relations avec la Bosnie-Herzégovine 36

TRANSPORTS

– Radionavigation par satellite: accord de coopération avec l'ASECNA 36

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour formel, la présidence a brièvement exposé les résultats de la réunion informelle avec les représentants des organisations de la jeunesse, qui avait eu lieu au cours du petit-déjeuner et qui portait sur la question de savoir comment les jeunes appréhendent le rôle de l'État et de la société.

Les représentants de la jeunesse se sont dits optimistes quant à leur avenir. Ils ont toutefois mis en évidence les difficultés qu'ils rencontraient pour développer toutes leurs potentialités. Il apparaît donc nécessaire de jeter des ponts entre les jeunes et les sociétés européennes.

La présidence a souligné à quel point le "dialogue structuré" représentait un outil précieux qui permet d'informer les décideurs de la situation réelle que vivent les jeunes et de ce qu'ils pensent des politiques de la jeunesse.

Nouvelles approches de l'animation socio-éducative

Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de nouvelles approches de l'animation socio-éducative afin de révéler et de développer le potentiel des jeunes (doc. [13621/16](#)). L'animation socio-éducative peut aider les jeunes à développer des compétences, y compris des capacités et des attitudes positives.

Les conclusions soulignent l'importance de l'animation socio-éducative qui permet, au-delà des structures formelles, d'aller au devant de jeunes de milieux différents, notamment des jeunes marginalisés et défavorisés. Par ailleurs, elles insistent sur la nécessité que les politiques en matière d'animation socio-éducative prennent en compte les nouveaux cadres dans lesquels les jeunes passent de plus en plus du temps, tels que les infrastructures urbaines modernes (les centres commerciaux, par exemple) et l'espace virtuel.

Elles préconisent dès lors l'utilisation d'outils innovants dans le cadre des pratiques socio-éducatives, dans les domaines de l'éducation et de la formation, du sport et de la culture, des services sociaux ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

En outre, elles invitent les États membres à travailler étroitement avec les représentants des autorités régionales et locales, les conseils de la jeunesse, les organisations d'animation socio-éducative et d'autres acteurs dans le domaine de la jeunesse, de sorte que les messages contenus dans les conclusions soient largement mis en pratique aux niveaux régional et local.

Les jeunes Européens au cœur d'une Union européenne moderne

Les ministres ont eu un échange de vues sur la manière de réconcilier les jeunes avec le projet européen, en partie pour donner suite aux débats menés lors du sommet informel qui s'est tenu en septembre 2016 à Bratislava. L'un des objectifs définis dans la [déclaration et la feuille de route de Bratislava](#) est de "construire un avenir économique prometteur pour tous, préserver notre mode de vie et offrir de meilleures perspectives aux jeunes".

Les attentats terroristes en Europe, le référendum au Royaume-Uni et l'éventuelle sortie de ce pays de l'Union, la crise migratoire, la montée des partis nationalistes dans de nombreux États membres et le taux de chômage toujours élevé des jeunes sont autant d'éléments qui ont profondément affecté les citoyens européens. Il est essentiel d'associer les jeunes générations au projet européen et de promouvoir les valeurs fondamentales de l'Europe telles que la démocratie, la non-discrimination, la tolérance, la solidarité et l'État de droit.

Deux intervenants extérieurs avaient été invités afin de lancer le débat:

- M. Jean-Paul Philippot, président de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) et
- M^{me} Madiana Asseraf de l'unité chargée des jeunes audiences à l'UER.

Ils ont présenté les principales conclusions de l'enquête de l'UER intitulée "Generation WHAT?" (<http://www.generation-what.eu/en/#>), à laquelle ont participé 90 millions de jeunes Européens. Il ressort de cette enquête que l'absence de sentiment de sécurité et de justice, une intégration insuffisante, le manque de possibilités et de perspectives pour un avenir meilleur chez les jeunes sont des préoccupations majeures pour la jeunesse européenne. En outre, les phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violent, la montée des partis d'extrême droite et d'extrême gauche et les récentes vagues migratoires ont contribué à accroître les clivages au sein de la société et à attiser la xénophobie.

L'enquête fait également apparaître que la plupart des jeunes éprouvent le sentiment d'être européens, mais aussi souvent un certain désenchantement à l'égard des institutions européennes et des politiques qu'elles mènent.

La Commission a souligné que les jeunes veulent avoir plus de possibilités d'être associés aux politiques et aux initiatives menées au niveau européen et a rappelé l'importance et le succès du programme ERASMUS+, qui représente un instrument formidable pour renforcer l'identité européenne. Elle a également attiré l'attention sur l'importance que revêt le dialogue structuré.

Par ailleurs, le commissaire Navracsics a mis en exergue deux initiatives (le service volontaire européen dans le cadre d'Erasmus+ et le corps européen de solidarité, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Initiative européenne pour la jeunesse), qui offriront aux jeunes Européens de moins de trente ans la possibilité d'apporter leur concours à une organisation non gouvernementale (ONG), une collectivité locale ou une entreprise privée travaillant à résoudre des situations difficiles partout en Europe.

Ces deux initiatives, qui cherchent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union auprès des jeunes, s'appuieront sur les programmes actuellement mis en œuvre par l'UE en faveur de la jeunesse.

Les ministres ont dans l'ensemble salué les propos des intervenants extérieurs et ont signalé plusieurs initiatives et mesures concrètes déjà mises en place au niveau national pour traiter des questions susmentionnées.

D'une manière générale, les ministres se sont entendus pour:

- améliorer la communication avec les jeunes en recourant aux outils de communication que ceux-ci utilisent;
- multiplier les possibilités de mobilité et de volontariat, car celles-ci favorisent leur développement personnel (acquisition de nouvelles compétences) et peuvent aussi renforcer leur employabilité;
- promouvoir l'organisation d'actions civiques actives, de manière à ce que les valeurs européennes (solidarité, tolérance, etc.) puissent être mieux reconnues;
- renforcer la cohésion sociale, en faisant prendre conscience aux jeunes que les projets européens contribuent à améliorer leur vie; à cet égard, il faudra tirer le meilleur parti d'Erasmus+ et d'autres programmes de l'UE;

- soutenir les recommandations communes formulées à l'occasion de la Conférence de la jeunesse de Kosice;
- poursuivre le développement du travail socio-éducatif auprès des jeunes et accélérer le processus de validation de l'apprentissage non formel et informel (compétences non techniques);
- accroître les compétences numériques des jeunes travailleurs;
- étendre et approfondir le dialogue structuré, en tenant compte de la diversité des jeunes;
- favoriser une vaste coopération transsectorielle entre États membres.

La présidence a l'intention de rendre compte des résultats du débat au président Tusk avant la réunion du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2016.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence maltaise dans le domaine de la jeunesse, pour les six mois à venir, qui porteront en particulier sur les points suivants:

- le rôle des jeunes dans le cadre de l'actuelle stratégie en matière de compétences;
- la mise en œuvre des principales recommandations formulées dans le cadre des conférences sur la jeunesse;
- le cinquième cycle de dialogue structuré;
- l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de la jeunesse.

ÉDUCATION

Nouvelle stratégie en matière de compétences

Le Conseil a adopté une résolution sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive (doc. [13413/16](#)), en réponse à la communication de la Commission concernant l'importance stratégique des compétences pour pérenniser l'emploi, la croissance et la compétitivité.

La nouvelle stratégie en matière de compétences porte sur des domaines tels que le développement des compétences, la reconnaissance mutuelle des qualifications et le soutien aussi bien à l'enseignement et à la formation professionnels qu'à l'enseignement supérieur, comprend les moyens d'exploiter tout le potentiel de l'économie numérique et vise à promouvoir l'investissement dans les personnes tout au long de leur vie.

La résolution met en avant les aspects que le Conseil considère comme les plus importants, en particulier:

- faire en sorte que l'éducation et la formation non seulement préparent les citoyens au marché du travail, mais contribuent également à leur inclusion sociale et à ce qu'ils deviennent des citoyens engagés et actifs;
- pouvoir disposer d'enseignants et de formateurs de qualité;
- renforcer les liens entre l'éducation et la formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part;
- développer l'ouverture d'esprit et la curiosité nécessaires pour s'adapter aux futurs besoins;
- assurer une coordination efficace et efficiente au niveau de l'UE dans le domaine de l'éducation;
- prévoir un financement suffisant de l'UE pour les mesures arrêtées dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences.

La résolution souligne en outre qu'il convient de prendre les mesures présentées dans la nouvelle stratégie en matière de compétences conformément au cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation¹, dans la mesure où celui-ci regroupe toutes les formes d'apprentissage, propose une plateforme utile pour soutenir les politiques des États membres et encourage la coopération au niveau de l'UE.

La commissaire Thyssen a insisté sur le fait que, dans une économie mondiale en mutation rapide, l'acquisition et le développement des bonnes compétences sont des éléments essentiels pour promouvoir la croissance et la compétitivité, ainsi que la cohésion sociale. Elle a fait valoir que l'inadéquation des compétences est un problème grave qu'il faut chercher à résoudre de toute urgence.

M^{me} Thyssen a également souligné le rôle fondamental que les partenaires sociaux, à tous les niveaux, pourraient jouer dans la mise en pratique de la nouvelle stratégie en matière de compétences, ainsi que l'importance de la création de partenariats entre les autorités centrales et les pouvoirs locaux et entre les secteurs public et privé.

Le commissaire Navracsics a souligné le caractère dual des compétences parmi lesquelles il faut inclure les compétences non seulement techniques mais aussi civiques, la pensée critique et les compétences entrepreneuriales.

Dans le cadre de la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe, au sujet de laquelle elle compte présenter une initiative en 2017, la Commission soumettra également une initiative concernant le suivi des diplômés, qui visera à découvrir comment progressent les diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché du travail, permettant ainsi aux étudiants d'opérer des choix en connaissance de cause en ce qui concerne leur avenir.

¹ JO C 119 du 28.5.2009.

De nouvelles perspectives pour les adultes

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une recommandation relative à la création de "**Parcours de mise à niveau des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes**" (ancienne "garantie de compétences"). Cette initiative vise à offrir à des adultes peu qualifiés la possibilité d'acquérir un éventail d'aptitudes, de connaissances et de compétences en adéquation avec le marché du travail et permettant leur participation active à la société.

Les possibilités de formation pour les adultes seraient mises en œuvre par:

- **des évaluations de compétences,**
- **la fourniture d'une offre de formation personnalisée et flexible** en fonction des groupes cibles définis et des besoins du marché du travail aux niveaux local, régional et national,
- **la validation et la reconnaissance des aptitudes et compétences acquises**, y compris l'apprentissage sur le lieu de travail,
- l'incitation à leur **validation sous la forme d'une certification**, compte tenu de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel,
- **la coordination et le partenariat entre les acteurs publics et privés concernés** dans les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que de l'emploi et dans les domaines social et culturel et autres domaines d'action pertinents, y compris en ce qui concerne la coopération transfrontalière et régionale,
- **le suivi et l'évaluation** en prenant des mesures appropriées au niveau national.

Par ailleurs, la Commission est invitée à soutenir l'utilisation des programmes de financement européens actuels et futurs dans le domaine du développement des compétences, en particulier les Fonds structurels et d'investissement européens et Erasmus+, pour la mise en œuvre de la recommandation.

M^{me} Thyssen s'est félicitée de l'accord politique intervenu sur la recommandation qui apportait, selon elle, une contribution importante à la mise en œuvre de la "nouvelle stratégie en faveur de la jeunesse", laquelle constitue une des priorités de la Commission.

Prévention de la radicalisation violente

Le Conseil a adopté des conclusions sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent (doc. [13611/16](#)). Ces conclusions sont fondées sur une approche intersectorielle, l'accent étant mis en particulier sur des mesures préventives "douces" telles que l'éducation, les activités volontaires et culturelles ainsi que l'animation socio-éducative.

Elles mettent l'accent sur la nécessité de battre en brèche les idéologies extrémistes violentes existantes, de les contester et d'y faire pièce en offrant des options alternatives non violentes et attrayantes, ainsi que d'apporter un soutien aux parents, frères et sœurs, pairs et autres personnes en contact avec des jeunes présentant un risque de radicalisation violente, en les informant des systèmes d'aide et des possibilités de conseil qui existent déjà.

Elles préconisent également la coopération entre les établissements d'enseignement et de formation, les communautés locales, les administrations locales et régionales, la famille au sens large, les acteurs dans le domaine de la jeunesse, les bénévoles et la société civile afin d'accroître l'intégration et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité positive chez les jeunes.

Elles incitent à associer les fournisseurs de services d'accès et de coopérer avec eux pour lutter contre les discours haineux illégaux en ligne dans le plein respect de la liberté d'expression eu égard au rôle des médias sociaux, qui sont le principal instrument du ciblage, de la préparation et du passage à l'acte violent des radicaux potentiels.

Par ailleurs, les conclusions soulignent que la prévention de la radicalisation devrait être soutenue par des actions financées notamment par Erasmus+, par les Fonds structurels et d'investissement européens, par les programmes "Horizon 2020", "Europe créative", "L'Europe pour les citoyens" et "Droits, égalité et citoyenneté", ainsi que par le Fonds pour la sécurité intérieure.

La Commission a informé les participants à la réunion que des fonds provenant du programme Erasmus+ avaient déjà été mobilisés pour des projets favorisant l'inclusion et promouvant les valeurs européennes fondamentales, ce qui est pleinement conforme aux objectifs formulés par les ministres de l'éducation dans la déclaration de Paris de mars 2015, qui mettait en évidence la nécessité de promouvoir la démocratie, l'égalité, la non-discrimination, la tolérance, la solidarité et l'État de droit.

La Commission a annoncé le lancement de vingt-huit nouveaux projets dans ce domaine en 2017 et l'extension aux pays voisins de l'initiative E-twinning (<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>), une plateforme destinée aux enseignants et aux écoles.

Valorisation et développement du talent chez les jeunes

Les ministres ont examiné quelles sont les politiques qui seraient les plus appropriées pour découvrir et faire émerger ce qu'il y a de meilleur chez les jeunes (doc. [13631/16](#)).

La présidence a souligné que les recherches montrent que les jeunes, et en particulier les jeunes défavorisés et marginalisés, n'ont souvent pas la possibilité de tirer le meilleur parti de leurs talents (si tant est qu'ils prennent conscience d'en être dotés). Encourager la passion et l'engagement est tout aussi important si l'on veut développer le talent dans toute la mesure du possible.

Le talent n'est pas nécessairement enseigné en tant que tel, mais les éducateurs et les systèmes éducatifs - de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en passant par l'école élémentaire, l'animation socioéducative à l'intention des jeunes et l'enseignement professionnel - peuvent s'efforcer de contribuer à sa découverte et s'employer à fournir les efforts, le soutien et les possibilités nécessaires pour l'encourager et le développer.

En décembre, la Commission présentera une nouvelle initiative pour la jeunesse dont l'objectif sera de remédier au chômage des jeunes et aux questions connexes dans le cadre d'une approche globale. La Commission espère qu'elle marquera un tournant dans les politiques de la jeunesse, mais a souligné que cette initiative requerra la participation de tous les acteurs du secteur (à savoir non seulement les établissements scolaires, mais aussi les parents, les organisations locales, les entreprises).

Le commissaire Navracsics a certes reconnu le rôle des "compétences non techniques", mais a estimé qu'il y avait lieu de mieux les définir et mieux les structurer. Il a souligné l'importance de l'enseignement de l'entrepreneuriat et de la réflexion créative.

M^{me} Sharon McCooey, directrice générale des activités internationales de LinkedIn, a ouvert le débat en rappelant ce qui suit:

- d'ici 2020, cinq millions d'emplois auront disparu; il s'agit de la quatrième révolution industrielle, un processus d'une rapidité sans précédent, qui s'appuie sur les technologies de pointe et provoquera d'importants bouleversements de notre économie;

- nous ne disposerons pas du temps nécessaire pour adapter les compétences à ces changements majeurs, comme cela a été le cas par le passé;
- les politiques en matière d'éducation doivent se fonder sur une compréhension approfondie du marché du travail;
- il est capital de déterminer les tendances macroéconomiques, de manière à pouvoir équilibrer offre et demande;
- six des dix principales compétences requises dans les offres d'emploi actuelles sont des compétences techniques/numériques, telles que l'analyse statistique et la présentation de données;
- la durée de vie des compétences numériques actuelles est en moyenne de cinq ans!
- les programmes éducatifs doivent être adaptés; l'apprentissage tout au long de la vie est le seul moyen de faire face à ces changements rapides.

Les ministres ont souligné que tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, doivent avoir les mêmes chances, mais qu'il est également important de repérer tôt les enfants particulièrement doués. Pour ce qui est des principaux résultats du débat, les participants sont convenus de ce qui suit:

- il est important de mettre en place l'apprentissage tout au long de la vie;
- il faut réformer la formation professionnelle;
- il faut renforcer l'inclusion, par la validation de la formation informelle et non formelle;
- il faut encourager la mobilité dans l'UE par la reconnaissance mutuelle des qualifications;
- il faut développer l'enseignement de l'entrepreneuriat;

- il faut renforcer la coopération entre les écoles et les universités;
- il faut assurer l'excellence de l'enseignement supérieur européen;
- il faut systématiser l'orientation professionnelle;
- il faut proposer des programmes souples et sur mesure pour favoriser l'inclusion et stimuler les enfants particulièrement doués;
- il faut inclure dans les programmes des activités culturelles, artistiques et sportives et prévoir une éducation à la citoyenneté.

M^{me} McCooey a conclu par trois propositions, à savoir:

- veiller à ce que les bons emplois se trouvent au bon endroit;
- rapprocher l'éducation des entreprises;
- soutenir le rythme des réformes novatrices.

La Commission a rappelé aux ministres que le développement de talents et l'enseignement de compétences sont deux choses distinctes. Elle a rappelé également que les ressources étant limitées, il y a lieu de les utiliser efficacement, et elle a souligné l'importance que revêtent les infrastructures pour l'éducation.

La Commission a également annoncé qu'elle présenterait plusieurs initiatives dans ce domaine, notamment des critères de référence de l'UE en matière d'excellence, un projet pour les enfants doués, une initiative "L'Europe a du talent" et des mesures pour la mobilité des jeunes chômeurs.

Divers

– *Carte européenne de l'étudiant*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française concernant un projet de carte européenne de l'étudiant.

Plusieurs États membres, et en particulier la France et l'Italie, travaillent ensemble sur cette initiative depuis 2013. La carte européenne de l'étudiant encouragerait la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et permettrait de bénéficier des services destinés aux étudiants dans tout État membre de l'UE l'ayant adoptée.

La délégation française a l'intention de proposer l'idée d'une carte européenne de l'étudiant aux quarante-sept pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur: il s'agirait de l'une des priorités qui seraient adoptées à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de Bologne, qu'organisera la France en 2018.

La Commission a apporté son soutien à ce projet, qui pourrait devenir une sorte de "guichet unique" pour les étudiants mobiles.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la prochaine présidence maltaise dans le domaine de l'éducation, pour les six mois à venir, à savoir:

- promouvoir l'inclusion et la diversité dans le cadre d'un système d'éducation de grande qualité ouvert à tous,
- la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe,
- travailler sur le cadre européen des certifications (CEC),
- travailler sur le cadre Europass.

CULTURE et AUDIOVISUEL

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la [proposition de révision de la directive "Service de médias audiovisuels" \(SMA\)](#). La modernisation du cadre réglementaire de l'UE en matière d'audiovisuel constitue un volet important de la stratégie pour un marché unique numérique.

La proposition vise à mieux adapter la directive SMA à l'ère numérique, compte tenu de la rapidité des progrès technologiques, de l'émergence de nouvelles formes d'entreprises et de l'évolution des modes de consommation, afin de renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen.

Dans le même temps, la directive vise à garantir la protection de l'intérêt public général, notamment la protection des mineurs, le pluralisme des médias, la diversité culturelle et la protection des consommateurs.

Bien que des progrès aient été accomplis, il reste à ce stade des divergences sur certaines questions. En effet, certains États membres souhaitent une approche plus restrictive, tandis que d'autres seraient disposés à faire preuve de souplesse sur certaines des questions suivantes:

- l'extension du champ d'application de la directive aux plateformes de partage de vidéos et la mesure dans laquelle ces plateformes seraient réglementées,
- l'assouplissement des règles quantitatives pour la publicité télévisée,
- des obligations pour les fournisseurs de services à la demande en vue de promouvoir les œuvres européennes,
- l'harmonisation des règles entre les services linéaires et les services à la demande,
- la juridiction compétente,
- le rôle du groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA).

Le commissaire Oettinger a insisté sur l'importance d'avancer rapidement vu la vitesse de l'évolution technologique et compte tenu des nouvelles formes de services en ligne qui sont régulièrement proposées aux citoyens. La proposition de la Commission offre une souplesse considérable parce que le paysage audiovisuel européen est particulièrement diversifié, mais il est urgent d'harmoniser et d'éclaircir certaines règles afin d'assurer la compétitivité du secteur audiovisuel européen.

Globalement, les États membres ont approuvé les grands objectifs de la proposition. Cela étant, ils ont rappelé que parallèlement au renforcement du marché intérieur et de la compétitivité, la promotion de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe ainsi que la protection des consommateurs, en particulier les mineurs, ont été et devraient demeurer des objectifs essentiels de la politique audiovisuelle de l'UE.

Année européenne du patrimoine culturel

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant une proposition de décision relative à une Année européenne du patrimoine culturel (2018) (doc. [11856/16](#)). Depuis 2014, le Conseil et le Parlement européen ont beaucoup appuyé le développement de cette initiative, auquel ils sont attachés.

L'objectif général de cette proposition est la sensibilisation à la richesse et à la diversité du patrimoine culturel européen et aux perspectives qu'il peut offrir, ainsi que le partage des valeurs et des idéaux européens communs ancrés dans le patrimoine culturel.

Cette question est particulièrement importante dans le contexte des défis politiques, sociétaux et économiques auxquels l'UE est confrontée, tels que la crise identitaire, les mouvements migratoires massifs, la remise en cause des valeurs et des principes fondamentaux ayant présidé à l'édification de l'Union européenne, la réduction des dépenses publiques et la montée de l'extrémisme dans nos sociétés.

Parallèlement, la décision vise à attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté le patrimoine culturel, notamment l'incidence du passage au numérique, les contraintes physiques et les pressions environnementales qui s'exercent sur les sites du patrimoine et le trafic de biens culturels.

L'Année européenne du patrimoine culturel poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la cohésion sociale;
- mettre en évidence la contribution économique du patrimoine culturel;
- souligner l'importance du rôle que joue le patrimoine culturel dans les relations extérieures de l'UE, y compris en ce qui concerne la réconciliation après les conflits, la prévention des conflits et le rétablissement du patrimoine culturel détruit.

La Commission ne propose pas de budget spécifique pour l'année européenne. En revanche, elle propose d'obtenir les ressources budgétaires nécessaires dans le cadre des programmes existants de l'UE.

Le Conseil a apporté à la proposition de la Commission plusieurs modifications visant, en particulier, à:

- favoriser une approche ascendante associant la société civile,
- renforcer la coopération avec les organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe et l'Unesco,
- utiliser davantage les médias et les réseaux sociaux pour promouvoir l'Année européenne, y compris via Europeana, la plateforme numérique de l'UE consacrée au patrimoine culturel.

Le Conseil est à présent en mesure d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur ce dossier durant la présidence maltaise.

Capitales européennes de la culture

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une proposition modifiant la décision instituant une action de l'Union en faveur des Capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033. L'objectif de cette modification est de permettre aux pays de l'AELE/EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein) de participer aussi à cette action.

L'action en faveur des capitales européennes de la culture compte parmi les initiatives phare de l'UE dans le domaine de la culture.

Elle réunit les peuples et célèbre la richesse et la diversité des cultures européennes tout en renforçant les liens qui les unissent et en créant un vecteur de dialogue et de compréhension mutuelle. En outre, elle produit des retombées positives en termes de développement local et de tourisme, sur le plan économique ainsi qu'au niveau de l'investissement dans les infrastructures culturelles, et aussi en ce qu'elle insuffle un élan aux secteurs culturels et créatifs locaux.

La décision n° 445/2014/UE fixe les modalités de sélection, de désignation et de suivi des villes qui se verront décerner le titre de capitale européenne de la culture à partir de 2020. Outre les États membres, les pays candidats et candidats potentiels peuvent également participer à cette action pour autant qu'ils participent au programme "Europe créative". -

Étant donné que le Royaume-Uni s'apprête à quitter l'UE à la suite du référendum et qu'il faut entreprendre les préparatifs nécessaires pour accueillir une capitale de la culture six ans à l'avance (à savoir, 2017 pour le Royaume-Uni), ce dernier a formulé une réserve parlementaire quant à sa participation à l'action prévue en 2023.

Le Conseil est à présent en mesure d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur ce dossier durant la présidence maltaise.

Relations culturelles internationales

La culture est de plus en plus souvent reconnue pour le rôle de "puissance douce" qu'elle joue dans les relations diplomatiques compte tenu de sa capacité à tisser des liens et à nouer des contacts avec des pays tiers quand les méthodes traditionnelles ont échoué. La mise au point d'une approche stratégique dans le domaine des relations culturelles internationales est depuis un certain temps déjà une priorité pour le Conseil.

Les ministres ont discuté de la manière dont l'UE et ses États membres peuvent coopérer efficacement en vue d'adopter une approche plus stratégique et globale dans ce domaine. Le débat était balisé par les cinq grands principes pour l'action de l'UE énoncés dans la communication conjointe intitulée "Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales" (doc. [10082/16](#)), à savoir:

- promouvoir la diversité culturelle et le respect des droits de l'homme;
- encourager le respect mutuel et le dialogue interculturel;
- garantir le respect de la complémentarité et de la subsidiarité;
- encourager une approche transversale de la culture; et
- promouvoir la culture au moyen des cadres de coopération existants.

M. Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture à l'Unesco, a été invité à ouvrir le débat. Son intervention a été précédée d'une courte vidéo présentant la réaction émotionnelle que suscite chez des personnes de différents pays leur patrimoine culturel. À cet égard, M. Bandarin a souligné que le patrimoine ne se cantonne pas aux sites et aux objets mais englobe également les personnes.

Il a donné un aperçu des nombreuses actions que l'Unesco mène dans différents domaines, depuis la sensibilisation et la lutte contre le trafic d'objets culturels jusqu'à la surveillance, la préservation et la réhabilitation du patrimoine culturel dans les zones touchées par des conflits ou des catastrophes.

En particulier, il a mentionné l'observatoire du patrimoine culturel syrien qui surveille la situation et prépare le relèvement après le conflit. Cet observatoire est financé par l'UE et a été établi en coopération avec plusieurs États membres. Il a également préconisé le renforcement de la coopération entre l'Unesco et l'UE.

L'Unesco est d'avis que la culture constitue un vecteur stratégique de développement durable et un facteur d'identité et, partant, de cohésion sociale et qu'elle peut jouer un rôle majeur dans la prévention des conflits.

Dans l'ensemble, les ministres étaient d'accord avec les principaux messages de M. Bandarin et ont souligné que la culture est la pierre angulaire et le ciment de l'Europe. Ils ont aussi présenté succinctement certaines des mesures et des actions qu'ils ont déjà mises en œuvre ou qu'ils prévoient de mettre en œuvre dans ce domaine au niveau national.

Plusieurs ministres se sont félicités que la Commission ait l'intention de proposer en 2017 une législation visant à réglementer l'importation d'objets culturels dans l'UE.

Pour ce qui est des principaux résultats du débat, les participants sont convenus qu'il y avait lieu de:

- lutter contre le trafic illégal de biens culturels;
- aborder les relations culturelles internationales également dans le cadre des réunions des ministres des affaires étrangères;
- définir des priorités claires pour les relations culturelles extérieures de l'UE en veillant à répartir clairement les tâches entre l'UE, ses États membres et les organisations internationales;
- mettre en exergue la valeur économique et symbolique du patrimoine;
- encourager la mobilité des artistes, y compris par l'assouplissement du régime de visas;
- développer le tourisme comme un moyen de préserver les sites culturels et de servir les populations locales;

- mettre en place des partenariats avec les pays tiers sur la base de la réciprocité, du dialogue et de la coopération sur un pied d'égalité;
- renforcer la coopération trans-sectorielle aux niveaux local et régional, en associant la société civile;
- renforcer les liens avec l'Unesco et le Conseil de l'Europe.

La Commission a également préconisé de renforcer la coopération en matière de diplomatie culturelle et est convenue que l'UE est avant tout une "puissance douce".

Le commissaire Navracsics a souligné le caractère démocratique de la culture: en effet, sa richesse n'est pas directement liée à la taille du territoire concerné ni à la taille de la population.

Divers

– *La réforme du cadre européen du droit d'auteur*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française sur cette question (doc. [14153/16](#)), dans le prolongement du train de mesures concernant la modernisation du droit d'auteur présenté par la Commission en septembre, dans le cadre de sa stratégie pour un marché unique numérique. L'objectif est d'encourager la circulation transfrontière d'œuvres protégées par le droit d'auteur, dans le respect de la territorialité des droits.

Le ministre français a fait valoir que la modernisation du cadre européen du droit d'auteur n'est pas seulement un enjeu du marché unique numérique, mais devrait bien plutôt s'inscrire dans une véritable stratégie européenne pour la culture à l'ère numérique.

Le Conseil EJCS est ainsi appelé à prendre une part active dans la réforme engagée afin de contribuer à l'avenir des politiques de financement de la création et de soutien à la diversité culturelle.

M. Oettinger, membre de la Commission, a déclaré qu'il n'était pas aisé de concilier droit d'auteur, droits de propriété intellectuelle et accès à la culture pour les établissements d'enseignement supérieur, les chercheurs, les écoles et les citoyens. Tout ne peut pas être gratuit, les créateurs doivent bénéficier d'une juste rémunération et, à l'ère numérique, le régime européen du droit d'auteur doit être modernisé et harmonisé.

– *Capitales européennes de la culture 2020*

Les délégations irlandaise et croate ont brièvement présenté au Conseil leur capitale européenne de la culture 2020, à savoir Galway et Rijeka (doc. [14154/16](#)).

Ce sont les premières villes désignées capitales européennes de la culture en vertu de la nouvelle décision qui a été adoptée en 2014. Au lieu que ce soit le Conseil qui désigne officiellement les capitales de la culture, comme c'était le cas pour l'exercice qui se termine en 2019, la désignation est désormais le fait de l'État membre qui détient le titre.

Pour préserver la visibilité de cette action à laquelle les États membres, au plus haut niveau politique, attachent une très grande importance, l'Irlande et la Croatie ont néanmoins décidé de maintenir la tradition consistant à présenter les capitales de la culture au Conseil EJCS.

– *Faire face à la crise en Europe: investir dans la culture*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation italienne, qui propose, d'une part, d'augmenter les ressources humaines et financières allouées par la Commission au secteur culturel et d'investir dans le potentiel qu'ont les secteurs culturel et de la création de générer des emplois de qualité, en particulier pour la jeune génération, tout en contribuant à renforcer la cohésion sociale (doc. [14404/16](#)).

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la prochaine présidence maltaise dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel pour les six mois à venir, qui porteront en particulier sur les points suivants:

- avancement des travaux sur la directive relative aux services de médias audiovisuels,
- prolongation de la période d'application dans le cadre de l'accord UE-Corée sur l'audiovisuel,
- poursuite des travaux concernant les relations culturelles internationales,
- achèvement des travaux concernant l'année européenne du patrimoine culturel et les capitales européennes de la culture.

SPORT

Diplomatie sportive

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, la présidence a brièvement rendu compte des résultats de la réunion informelle qui a eu lieu avec des représentants d'organisations sportives, au cours de laquelle la diplomatie sportive a également été évoquée. Les représentants ont souligné les éléments suivants:

- il faut systématiquement encourager les valeurs positives que véhicule le sport, à savoir le fair-play, l'esprit d'équipe, la tolérance et le respect mutuel;
- les manifestations sportives et le modèle que peuvent offrir les sportifs sont susceptibles d'influencer positivement l'image d'un pays;
- le sport peut aussi apaiser les tensions entre les pays;
- la diplomatie sportive et les événements sportifs peuvent donner davantage de visibilité à un pays à l'étranger.

La présidence a souligné à quel point le "dialogue structuré" représentait un outil précieux permettant d'informer les décideurs politiques des avis des représentants du monde sportif, lesquels peuvent utilement contribuer à la définition des politiques dans le domaine du sport.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la diplomatie sportive (doc. [13645/1/16 REV 1](#)), qui évoquent le recours au sport en tant que moyen d'influencer les relations diplomatiques, interculturelles, sociales, économiques et politiques. Cette question a aussi été abordée dans le cadre de la réunion du dialogue structuré.

Dans ses conclusions, le Conseil encourage la coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif afin d'exploiter les possibilités offertes par le sport en matière de politique étrangère.

Il invite également les États membres à mieux étudier le potentiel du sport au niveau national, notamment via l'éducation et la participation d'athlètes renommés en tant qu'ambassadeurs, afin de promouvoir les valeurs positives du sport et les valeurs européennes.

Le Conseil préconise par ailleurs de développer les relations avec les organisations sportives et les organisations gouvernementales internationales concernées, grâce au dialogue structuré de l'UE sur le sport, dans le cadre des sessions du Conseil et à travers le Forum de l'UE sur le sport et des structures semblables.

Le membre de la Commission a approuvé l'idée d'intégrer les questions liées au sport dans les contacts au niveau international et de promouvoir les ambassadeurs du sport. Il a fait observer que ces deux mesures pourraient prétendre à un soutien au titre d'Erasmus+. Il a par ailleurs suggéré d'ouvrir la semaine européenne du sport aux pays tiers.

L'influence du sport sur le développement personnel

Outre des valeurs importantes pour le développement personnel, telles que le fair-play, le respect de la diversité, l'amitié, la tolérance et la compréhension mutuelle, la pratique sportive offre également des bénéfices personnels majeurs, tels que la confiance en soi, l'engagement et la réussite universitaire, le travail d'équipe et des aptitudes sociales.

Ce sujet est aussi étroitement lié au train de mesures concernant les compétences (nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe), alors même que l'apprentissage non formel et informel deviennent des éléments importants du processus d'apprentissage.

Danka Barteková, championne de tir et membre du CIO, ainsi que Matej Tóth, champion olympique et champion du monde d'athlétisme (50 km marche) et membre de la commission des athlètes de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, ont ouvert le débat.

Leur message a principalement porté sur les points suivants:

- le sport est un effort collectif et vous apprend la discipline; il renforce la confiance et permet de développer la capacité à diriger une équipe et des aptitudes sociales;
- l'excellence, l'amitié et le respect sont des valeurs essentielles de la Charte olympique: le respect vis-à-vis de vous-mêmes, de votre public, de votre équipe et de vos adversaires;
- le sport ouvre des horizons, car il suppose de nombreux contacts et voyages, en particulier pour un sportif de haut niveau;
- le sport n'est pas qu'une activité physique; c'est aussi un élément important de l'éducation et de la culture.

Les ministres ont souligné que le sport en soi a une valeur intrinsèque mais qu'il peut aussi apporter une contribution essentielle à la société et à l'économie.

Les principaux résultats du débat sont les suivants:

- mise en place de programmes d'enseignement spécifiques combinant éducation et sport;
- nécessité de faciliter la double carrière des athlètes de haut niveau;
- éducation et formation tout au long de la vie à l'intention des entraîneurs et des coaches;
- le sport peut contribuer au développement des compétences transversales qui sont de plus en plus appréciées sur le marché du travail et qui contribuent à l'inclusion sociale;
- les organisations sportives doivent aussi être associées à l'action visant à promouvoir des valeurs positives et s'engager en ce sens: la violence, la discrimination et l'intimidation n'ont pas leur place dans le sport et il convient de s'y attaquer avec détermination, en coopération avec les familles et les collectivités locales;
- le volontariat joue un rôle important dans le sport, en particulier le sport de masse;
- les financements au titre des programmes européens doivent être utilisés avec efficacité.

La Commission a déclaré qu'elle était prête à compléter et soutenir, via Erasmus+, les actions des États membres susceptibles de contribuer à améliorer l'éducation dans et par le sport afin de faire face à des problèmes tels que le racisme, le harcèlement sexuel et le dopage.

Divers

– *Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)*

Le Conseil a été informé par les représentants de l'UE (BE, MT et UK) des résultats des réunions de l'AMA qui se sont tenues à Glasgow les 19 et 20 novembre 2016. Les réunions ont principalement porté sur des questions liées au projet de budget 2017, à la conformité au code antidopage, à l'autorité unique des contrôles et aux défis auxquels est confronté le régime actuel de lutte contre le dopage.

Le rôle de l'AMA dans la lutte contre le dopage a reçu un soutien sans équivoque, mais il a été souligné qu'il fallait prévoir un budget approprié pour les nouvelles tâches qui lui sont confiées.

L'Agence mondiale antidopage (www.wada-ama.org), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

Un nouveau Code mondial antidopage a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

– *Évolution et spécificités de l'organisation du sport européen*

Le Conseil a pris note d'informations communiquées par la délégation française sur la nécessité de s'intéresser à cette question en prévoyant des dérogations ou en accordant au sport et aux clubs sportifs européens un traitement particulier (doc. [14173/16](#)). Alors que de nouveaux acteurs apparaissent et que les implications financières sont toujours plus importantes, le sport a besoin d'un cadre législatif précis. La délégation française a également insisté pour que la question fasse partie des thèmes prioritaires du prochain plan de travail en faveur du sport.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la prochaine présidence maltaise dans le domaine du sport pour les six mois à venir, qui porteront en particulier sur les points suivants:

- l'inclusion sociale et le volontariat dans le domaine du sport,
- le plan de travail de l'UE en faveur du sport.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Dérogation à la TVA - Pologne

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Pologne à relever de 30 000 à 40 000 euros de chiffre d'affaires annuel le seuil d'exonération des très petites entreprises (doc. [13843/16](#) + [13842/16](#)).

La mesure porte sur une dérogation existante, accordée jusqu'au 31 décembre 2018 en application de la directive 2006/112/CE relative à la TVA. 24 000 entreprises supplémentaires sont susceptibles de se prévaloir de cette dérogation.

Produits dérivés de gré à gré non compensés - Exigences de fonds propres des banques

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard des règlements suivants de la Commission:

- règlement complétant le règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux par des normes techniques de réglementation relatives aux techniques d'atténuation des risques pour les contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale (doc. [13629/16](#) + [12914/16](#));
- règlement complétant la directive 2013/36/UE par des normes techniques de réglementation concernant les normes d'évaluation des portefeuilles de référence et les procédures de partage de ces évaluations (doc. [13985/16](#) + [13751/16](#)).

Ces règlements sont des actes délégués conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils peuvent désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à leur égard.

COMMERCE

Islande - Protection des indications géographiques

Le Conseil a adopté une décision concernant la signature d'un accord entre l'UE et l'Islande relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires. Il est en outre convenu de demander l'approbation du Parlement européen en ce qui concerne la conclusion de l'accord.

[Accord entre l'Union européenne et l'Islande relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Fonds "Asile, migration et intégration" - acte délégué

Le Conseil a confirmé qu'il n'avait pas l'intention d'exprimer des objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission relatif au cadre commun de suivi et d'évaluation prévu par le règlement (UE) n° 514/2014 portant dispositions générales applicables au Fonds "Asile, migration et intégration" et à l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises (doc. [12874/16](#)).

Il en résulte que, sauf objection du Parlement européen à l'égard de cet acte délégué, celui-ci sera publié et entrera en vigueur conformément à l'article 58 du règlement (UE) n° 514/2014.

Conformément à l'article 58, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 514/2014, le règlement délégué n'entrera en vigueur que si le Parlement européen ou le Conseil n'exprime pas d'objections dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce délai peut être prolongé de deux mois à l'initiative du Parlement européen ou du Conseil. La Commission a notifié le règlement délégué au Conseil le 3 octobre 2016.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

EUPOL AFGHANISTAN

Le Conseil a approuvé la liquidation de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) à partir du 1^{er} janvier 2017.

DÉVELOPPEMENT

Protocole d'accord de coopération UE-Organisation internationale de la francophonie

Le Conseil a approuvé un protocole d'accord de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation internationale de la francophonie. Le protocole devrait être signé à l'occasion du 16^e sommet de la francophonie qui se tiendra à Madagascar les 26 et 27 novembre 2016.

ÉLARGISSEMENT

Kosovo

Le Conseil a établi la position commune de l'UE en vue de la première réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Kosovo^{*}, qui se tiendra le 25 novembre 2016 à Bruxelles.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Relations avec la Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à l'application provisoire du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

Le Conseil a en outre décidé de demander l'approbation du Parlement européen en ce qui concerne la conclusion de ce protocole.

Le Conseil a adopté une décision permettant à la Commission européenne de conclure, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, le protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

TRANSPORTS

Radionavigation par satellite: accord de coopération avec l'ASECNA

Le Conseil a autorisé la signature, au nom de l'UE, d'un accord de coopération avec l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) relatif au développement de la radionavigation par satellite et à la fourniture des services associés dans la zone de compétence de l'ASECNA au profit de l'aviation civile (décision relative à la signature: doc. [13520/16](#); accord: doc. [13661/16](#)).
